Belgique : Acquittement et 4 ans de prison pour un viol avec rituel vaudou

17/02/2011 à 17h00

Un Namurois d'origine congolaise a été acquitté, jeudi, par le tribunal correctionnel de Namur pour son implication dans une affaire de viol d'une étudiante, sur fond de rituel vaudou, en février 2009 à Namur. Son comparse, un homme d'origine sénégalaise, absent à l'audience, écope de quatre ans d'emprisonnement.

L'étudiante et une de ses amies avaient rencontré les deux hommes lors d'une sortie. L'un des deux hommes lui avait servi un café et elle avait commencé à se sentir mal. Puis, le Sénégalais avait prononcé des incantations et emmené la jeune fille dans sa chambre pour lui faire des massages. Ces derniers s'étaient terminés en attouchements et en viol.
Pour le substitut du procureur du roi, une drogue avait été ajoutée au café et le rituel vaudou n'était qu'un prétexte. Le Congolais avait nié tous les faits qui lui étaient reprochés. Le ministère public avait requis trois ans de prison avec sursis à son encontre et quatre ans fermes à l'égard du Sénégalais.

RTBF

(Merci à maxb007)